

N°	2	3	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	<p>L'an deux mil onze</p> <p>Le lundi 7 février à 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.</p> <p>Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. BIGNON, DAVERGNE, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL.</p> <p>Absents excusés : Mme HUREL, MM. AUBRY, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ, VANSEVENANT.</p> <p><u>- Etude sur la gouvernance de l'eau sur le bassin versant de la Bresle</u></p> <p>Dans le cadre de ce marché d'étude dont la publicité a eu lieu dernièrement, M. BILLARD indique qu'une seule offre a été reçue à l'Institution. Elle provient d'un bureau d'études toulousain qui, associé à un avocat spécialisé, fait une offre bien supérieure au montant prévisionnel envisagé.</p>
- Etude sur la Gouvernance de l'eau sur le bassin de la Bresle	
DATE DE LA CONVOCATION :	<p>M. PECQUERY indique qu'il souhaitait prendre l'avis des membres du Conseil d'administration afin d'envisager quoique ce soit dans le cadre de ce marché. En l'état et compte tenu qu'une seule offre a été reçue, il se dit prêt à relancer éventuellement le marché. Il signale aussi que pour étudier les offres de ce marché, il souhaite s'adjoindre l'avis des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) de l'Institution même si, pour une telle procédure, il n'y a aucune obligation de la réunir.</p>
4 janvier 2011	
NOMBRE DE DELEGUES :	<p>M. BILLARD indique que l'offre lui semble techniquement recevable. En l'état et même si celle-ci n'a pas été évaluée dans le détail, elle semble répondre aux attentes de l'Institution dans le cadre de ce marché. Il précise de plus que le taux d'aide de l'Agence resterait à 70%. La région Haute-Normandie qui semblait pouvoir aider à hauteur de 10% n'a pas encore répondu à cette nouvelle sollicitation.</p>
En exercice	15
Présents	8
Votants	9
	<p>Pour M. SENEAL, si peu de bureaux d'études peuvent postuler sur un tel marché, le relancer peut ne servir à rien. Il ajoute que si les participations d'aides publiques restent à 80%, la part résiduelle revenant à l'Institution reste acceptable. Il se dit partisan d'examiner l'offre et de ne pas forcément relancer le marché.</p> <p>M. BIGNON note qu'en raison du petit nombre de bureaux d'études capables de répondre à des marchés tels que celui-ci, il convient de réfléchir à la possibilité de pousser l'effort financier que peut faire l'Institution dans ce domaine.</p> <p><i>Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, donnent leur accord pour que l'Institution inscrive à son budget primitif 2011, le montant prévisionnel revu des dépenses liées à cette étude et proposent d'arrêter la somme de 70 000€ en dépenses prévisionnelles.</i></p> <p><i>La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 61 du budget primitif 2011 (617).</i></p>

**Pour extrait conforme,
Le Président de l'Institution,
Jacques PECQUERY**